

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Christian, Armand, André

Nom GRILLO

Né le 7 novembre 1979 à 20 heures 10
à ROCHEFORT

CHARENTE-MARITIME

de⁽¹⁾ Jean-Louis, Stéphano GRILLO

et de⁽¹⁾ Carmen, Monique PEQUEGNOT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 856

le⁽²⁾ 15 OCT. 2007

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾



Mariage célébré à _____

Les futurs époux ont déclaré⁽⁴⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Virginie Marie Julie

Nom MUNOZ

Née le 4 février 1979 à 13 heures 50
à CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Val-de-Marne

de⁽¹⁾ Teodore MUNOZ

et de⁽¹⁾ Margaret Raymonde CHAPELLIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 204

le⁽²⁾ 30 OCT. 2007

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾



le _____ à _____ heures _____

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ..., notaire à ... ».

L'officier de l'état civil
Sceau

ÉPOUX OU PÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽¹⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

ÉPOUSE OU MÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédée le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

PREMIER ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 3321

Le 02 octobre 2007 à 05 heures 03

est né(e)⁽¹⁾ Alyssa, Clara, Mélina GRILLO

du sexe féminin à Paris treizième
arrondissement (Paris)

reconnu(e)⁽²⁾ le 26 mai 2007 à Neuilly-sur-Marne
(Seine-Saint-Denis)

par⁽³⁾ les père et mère

Délivré conforme aux registres, le 03 octobre 2007

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau
Le Fonctionnaire Municipal
Délégué par le Maire

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 3094

Le 23 juillet 2015 à 20 heures 20
est né(e)⁽¹⁾ Hylan, Jean-Louis, Théodore
GRILLO

du sexe garçon à Corbeil-Essonnes
(Essonne)
reconnu(e)⁽²⁾ à la naissance

par⁽³⁾ le père

Délivré conforme aux registres, le 25 juillet 2015

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾



L'officier de l'état civil délégué



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

TROISIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____

Le _____ à _____ heures
est né(e)⁽¹⁾ _____

du sexe _____ à _____

reconnu(e)⁽²⁾ _____

par⁽³⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

Décédé(e) le _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par le père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieux de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieur au présent extrait.